



Les abolitions de l'esclavage

« Discours prononcé par le Gouverneur de la Guadeloupe, le 29 mai, au moment où l'on plantait l'arbre de la liberté.

Citoyens et Amis,

De quelque côté que je porte mes regards, je ne vois que des hommes libres autour de moi ; la république a proclamé que la terre française ne peut porter d'esclaves. C'est ce principe qui a reçu son application. C'est pour fêter le bienfait que vous venez de recevoir que nous nous trouvons groupés autour de cet arbre, symbole de la liberté. L'acte de l'émancipation générale devait vous être porté par le commissaire de la République appelé à prendre le gouvernement de cette colonie ; je ne devais pas y attacher mon nom ; la Providence semblait ne pas me réservier ce bonheur, quand le besoin de satisfaire de légitimes impatiences est venu hâter le moment tant désiré de la liberté.

Sur le déclin de ma carrière coloniale, au moment où je vais quitter votre sol pour reprendre le service de la flotte où ma place n'a cessé d'être marquée, je devais accomplir un acte immense, le plus grand, le plus heureux de toute ma vie politique, un acte qui associe mon nom aux destinées de la Guadeloupe, où il demeurera impérissable comme la liberté que j'y ai proclamée.

Jouissez, Citoyens et Amis, des bienfaits de la liberté. Jouissez-en dans les limites de la raison, de la justice et de la modération. N'abandonnez pas vos habitudes d'ordre et de travail ; elles seront la sauvegarde de votre existence future. Je m'associe à vos joies ; elles sont légitimes. De loin, je n'oublierai pas que j'ai vécu au milieu de vous, que j'ai admiré l'excellent esprit dont vous avez fait preuve dans l'attente de la liberté. Esclaves, vous étiez l'objet de ma constante sollicitude, libres, aujourd'hui, mes vœux vous suivront : ils seront toujours pour votre bonheur et votre prospérité.

Vive la République. Vive la liberté. »